

Réunion commune des groupes « Hydrologie Urbaine » de la SHF et de l'ASTEE
Compte-rendu de la réunion du 01 avril 2016, à l'ASTEE

Prochaines réunions :

- 3 mai 2016 à l'ASTEE (salle 660)
- Présentation des groupes de travail du ministère pour l'arrêté du 21 juillet 2015 : date non définie

Le siège de l'ASTEE est situé 51 rue Salvador Allende à Nanterre - RER A « Nanterre Préfecture ». <http://www.astee.org>

Le siège de la SHF est situé 25 rue des Favorites, 75015 Paris métro ligne 12 « Vaugirard ». <http://www.shf.asso.fr>

Liste des présents

NOM	Prénom	Email	Présent	Excusé
ABOULOARD	Sheila	sheila.aboulouard@siaap.fr	X	
AIRES	Nadine	aires.Nadine@aesn.fr		X
ANDREA	Gilles	gilles.andrea@lyonnaise-des-eaux.fr	X	
BOMPARD	Philippe	philippe.bompard@valdemarne.fr		
BONNEAU	Philippe	p.bonneau@eau-artois-picardie.fr		X
BRELOT	Elodie	elodie.brelot@graie.org		X
CABANE	Patrice	patrice.cabane@aquabane.com		X
DELBOY	A-Gaëlle	anne-Gaëlle.delboy@poledream.org		X
GANDOUIN	Christine	christine.gandouin@safège.fr		X
GUILLON	Anne	aguillon@hauts-de-seine.fr	X	
JOANNIS	Claude	claud.joannis@ifsttar.fr	X	
KARLESKIND	Eve	eve.karleskind@valdemarne.fr		X
LANGLAMET	Aurélië	aurelie.langlamet@developpement-durable.gouv.fr		X
LANIER	Véronique	vlanier@cg93.fr	X	
LAPLACE	Dominique	dominique.Laplace@seram-metropole.fr	X	
LENOUVEAU	Nathalie	nathalie.lenouveau@cerema.fr		X
LIPEME-KOUYI	Gislain	gislain.lipeme-kouyi@insa-lyon.fr		X
LYARD	Stéphane	stephane.lyard@rhea.tm.fr	X	
MICHAUD	Anne-Cécile	anne-cecile.michaud@lyonnaise-des-eaux.fr		X
MONIER	Laurent	laurent.monier@veoliaeau.fr		X
NEZEYS	Alexandre	alexandre.nezeys@paris.fr		
QUILLIEN	Ronan	rquillien@cg93.fr		X
ROCHE	P-Alain	pierre-alain.roche@astee.org		X
RODRIGUEZ	Fabrice	fabrice.rodriguez@ifsttar.fr	X	
ROUX	Christian	croux2@hauts-de-seine.fr	X	
VAZQUEZ	José	jose.vazquez@engees.unistra.fr		X
VENTURINI	Christophe	christophe.venturini@developpement-durable.gouv.fr	X	
VERNIN	Nathalie	nathalie.vernin@valdemarne.fr	X	
WERTEL	Jonathan	jonathan.wertel@3deau.fr	X	
ZOBRIST	Christophe	christophe.zobrist@veolia.com		X

1. Point JDHU 2016

1. Rappel des dates du colloque

Le colloque se tiendra à Nantes le 11 et 12 octobre, organisé par le laboratoire Eau et Environnement de l'IFSTTAR (LEE).

Le dépôt des résumés est fixé au 30 mars.

27 résumés ont été déposés, et il y en aura sans doute encore quelques-uns déjà annoncés. Le tri des résumés sera réalisé en interne par le laboratoire LEE.

Les laboratoires qui sont très présents sont :

- DEEP INSA de Lyon
- LEE IFSTTAR
- LEESU ENPC
- Icube ENGEES

Autres laboratoires qui ont présenté des résumés :

- Agrocampus ouest SAHS Rennes
- CEREMA DT Est
- EVS Lyon
- ISTO U Orleans
- LEM / LEHNA / Lyon
- Sophia Antipolis U Nice

Une session poster sera organisée, il faudra lui prévoir une place intéressante pour la valoriser.

Le comité scientifique sera sollicité à partir du 15 juin pour la relecture des communications.

2. Budget du colloque

Estimation entre 8000 et 9000 €, actuellement, il manque environ 2000 € pour le financement des prix.

Il reste des demandes à finaliser : C Gandouin pour SAFEGE et G Andrea pour SUEZ

2. Point colloque SHF 2017

Le colloque Hydrométrie se tiendra a priori à Toulouse en mars 2017. L'ouverture des thématiques au domaine des eaux urbaines a été souhaitée par le comité organisateur.

Le groupe HU est encouragé à proposer des articles sur le thème de l'hydrologie urbaine, en particulier les collectivités. Les conseils départementaux des Hauts de Seine, de Seine Saint-Denis et du Val de Marne sont sollicités ; Claude Joannis contacte Nantes et Brest, voire Nancy.

Il faudrait aussi proposer à Lille Métropole, le Grand Lyon, Bordeaux et Marseille.

Les bureaux d'études (cibler lesquels) pourraient aussi faire des présentations, il faudrait les mettre dans la liste des contacts à réaliser.

Les sujets pourraient être du type : la qualité de mesure en réseau d'assainissement, l'analyse des écarts à l'étalonnage, l'intégration des mesures des cordes de vitesse, l'enjeu des mesures pour l'optimisation des investissements.

Exemple : proposition de D Laplace (SERAM) Comparaison de mesures de débit (radar et réseau de cordes de vitesses) (Marseille)

Pour le colloque, une veille scientifique des travaux pourra être menée par les participants du groupe HU : les participants pourront se répartir entre les thématiques du colloque pour faire un retour au groupe ensuite.

3. Préparation de l'atelier de présentation des résultats des groupes de travail du ministère

En vue de la préparation de l'atelier de présentation des résultats des groupes de travail du ministère sur l'arrêté, le groupe HU se propose d'explorer l'arrêté pour préparer une liste de questions sur son contenu.

Les éléments principaux de l'arrêté et de la note technique du 04/09 sont présentés par J Wertel.

En séance, un certain nombre de questions sont abordées et Christophe Venturini nous fait un retour sur l'arrêté et comment il doit être compris.

--Chapitre 1--

- *Q référence et situation inhabituelle*

Le débit de référence, permettant d'évaluer la conformité réglementaire, est journalier. Il se calcule donc en fin de journée et donc a posteriori. Il ne permet pas de faire de la gestion en temps réel. Il a plus un objectif de « critère d'évaluation ».

Alerter les lecteurs de l'arrêté sur ce point, et voir si on pourrait aller plus loin, c'est à dire passer d'un critère d'évaluation à un critère de gestion en temps réel.

- *Effet des « ouvrages » de rejets en rivière et STEU : prendre des dispositions pour prévenir l'érosion du fond et des berges et limiter la formation des dépôts*

L'Arrêté vise uniquement l'érosion locale au droit du rejet. Ne devrait-on pas s'intéresser à ce phénomène à une échelle plus globale ?

En lien avec la Police de l'eau et au cas par cas - certains critères de vitesse limite (vit longitudinale et transversale à la sortie du déversoir) sont obsolètes : ils datent de l'époque du halage sur les canaux et rivières (ces critères ne sont plus forcément en lien avec les critères de navigabilité d'aujourd'hui).

Alternative : faire une étude du transport solide

Erosion : Piste intéressante : prendre le ratio entre Q(cours d'eau) et Q(rejet) comme indicateur ?

Justifier les critères de vitesse limite des rejets et les faire évoluer

- Chapitre 2 --

Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement > 600 kg/j

Besoin des collectivités de mieux comprendre ce qui est attendu avec le diagnostic permanent (DP), d'avoir un dénominateur commun : quelle est la fréquence de rafraîchissement de ce diagnostic ?

Diagnostic permanent : tous les ans ; diagnostic périodique : tous les 5 à 10 ans (schéma directeur d'assainissement).

NB : Les résultats du DP doivent alimenter le bilan de fonctionnement annuel

Une démarche de DP consiste à mettre en œuvre un plan d'action et de l'adapter / le vérifier en permanence et de vérifier l'efficacité des actions.

Ce qu'on a compris sur le DP : Le Maître d'Ouvrage doit être en permanence en mesure de présenter les points forts et les points faibles de son réseau, les mesures d'amélioration envisagées et d'évaluer l'efficacité de ces mesures (comme au sein d'une démarche qualité)

Article 13 : notion de micropolluants introduite

Article 15 : déchets

Discussion sur la gestion des déchets issus du réseau d'assainissement

-- Chapitre 3 --

L'intérêt de la modélisation est évoqué dans ce chapitre : utiliser la modélisation en cas de défaillance de l'ouvrage

La discussion porte sur les cas dans lesquels on peut mettre en œuvre la modélisation pour l'autosurveillance, et en particulier ceux pour lesquels la modélisation peut se substituer à la mesure :

- en cas de défaillance ponctuelle des capteurs de l'ouvrage

- si jamais on doit renforcer l'autosurveillance sur un point spécifique et que cela donnait lieu à un coût excessif, le modèle peut être utilisé en substitution de la mesure (donc en lien avec une notion économique). Dans ce cas seulement, on pourrait garder un dispositif de mesure minimum et conforter la surveillance par modélisation.

Ce qu'on retient : Le modèle peut se substituer à la mesure, dans le cas où le site nécessite de mettre en œuvre un renforcement de l'autosurveillance et que le coût serait excessif

La modélisation peut aussi être utilisée pour effectuer le classement des déversoirs à instrumenter, notamment si le critère des 70% est mis en place par l'arrêté.

-- Chapitre 4 --

Evaluation de la *Conformité* de la collecte : Rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % du volume d'eaux usées produit. Les précisions de C Venturini portent principalement sur la notion de calendrier.

- S'il n'y a pas de mesure, par défaut, il y a non-conformité.
- Introduction d'un calendrier : Il faut *a priori* une durée de 5 années pour évaluer la conformité
- L'état initial de l'autosurveillance n'est pas forcément le même pour toutes les collectivités. Cette durée de 5 ans peut être difficile à assurer. Dans un cas où cette durée n'est pas observée, la mise en conformité peut être considérée « en cours » de réalisation, pour cela la collectivité doit le prouver.
- Dans ce cas précis, la collectivité a 2 ans pour établir un plan d'actions, et 10 ans pour le déployer.
- Même si la collectivité est en cours de mise en conformité, au cas où elle constate que les critères ne sont pas atteints, elle n'attend pas d'avoir 5 ans de mesures : on peut mettre en œuvre un plan d'actions immédiatement.
- Si plusieurs déversoirs convergent sur une même galerie, on peut instrumenter la galerie principale seulement. Mais il est conseillé de compléter la démarche par une modélisation qui quantifiera les apports de chaque déversoir.

Finalement, la plupart des questions qui se posaient ont trouvé une réponse par la voix de C Venturini, ce qui a permis d'éclaircir certains termes de l'arrêté. Peut-être que d'autres questions se posent encore parmi les participants non présents à cette réunion.

L'interaction entre le groupe HU et l'ASTEE pourra se faire lors d'un jeudi de l'assainissement (ASTEE) avec les responsables des groupes de travail du ministère. La présence de « tout ou partie » du groupe HU- ASTEE/SHF est posée. Question à affiner avec C Gandouin.

4. Présentations techniques sur l'autosurveillance par les Conseils Généraux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne

(Supports de présentation en pièce jointe)

- a) *Bilan entrées/sorties 2014 des effluents du Val de Marne - Nathalie Vernin, CD 94*

Étude des indicateurs classiques (S active et taux de collecte)

- b) *Christian Roux, CD 92 - Valorisation des données d'autosurveillance pour la réduction des RUTP dans les Hauts de Seine - retours d'expérience et perspectives.*

5. Thème de la prochaine réunion (03 mai 2016 à l'ASTEE)

Vers un observatoire des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ?

Ordre du jour

Matin - Présentations de différents points de vue

- point de vue recherche (F Rodriguez, IFSTTAR, ONEVU à Nantes)
- point de vue collectivité : observatoire des TA au sein de la CUB (Anne Cécile Michaud, Le Lyre, Suez)
- point de vue d'un bureau d'étude d'aménagement (Thierry Strobel, Techni'Cité)

Après midi

Table ronde sur la question d'un observatoire national des techniques alternatives (Ce qui existe déjà, ce qu'il serait intéressant de mettre en place?)

NB : Sens de la notion d' « observatoire » :

- inventaire des ouvrages de type TA, géoréférencé et renseigné (entretien, dimension des ouvrages...)
- observation du suivi temporel des performances dans le temps des ouvrages de type TA

La réunion suivante est prévue dans le cadre de Novatech à Lyon. La date et le lieu exacts ne sont pas encore fixés.